

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-10 du C.G.C.T.)

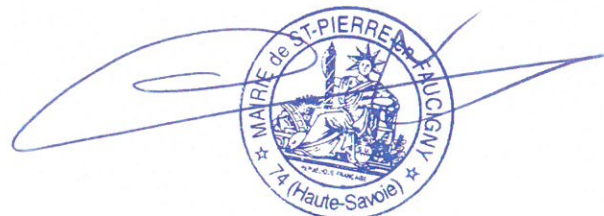
Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire à l'Auditorium du Pays Rochois – 110 rue des Alpes à Saint-Pierre-en-Faucigny (compte tenu du contexte sanitaire) le :

JEUDI 03 DÉCEMBRE 2020 à 19 heures 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du P.V. de la précédente séance (17/09/2020)
- Adoption de l'ordre du jour
- Choix du secrétaire de Séance
- Communications et informations
- Finances :
 - . Décision Modificative n°01/2020 – N°DCM2020-61
 - . Admission en non-valeur – N°DCM2020-62
 - . Divers tarifs communaux – N°DCM2020-63
 - . Autorisation à donner au Maire pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2021 – N°DCM2020-64
- Opposition au transfert de la compétence de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – N°DCM2020-65
- Convention Territoriale Générale avec la C.A.F. – N°DCM2020-66
- Convention entre les communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et de Bonneville sur la participation aux frais de scolarisation des enfants des deux communes – N°DCM2020-67
- Secours exceptionnel – N°DCM2020-68
- UFOVAL – participation financière communale – N°DCM2020-69
- Dérogation à la règle du repos dominical – N°DCM2020-70
- Recensement de la population 2021 : Rémunération des agents recenseurs – N°DCM2020-71
- Plan Communal de Sauvegarde
- Questions diverses
- Questions orales

Le Maire,
Marin GAILLARD



Affiché le 26 novembre 2020